

Compte rendu de la CLE

Réunion du 5 octobre 2017

La CLE s'est réunie le 5 octobre 2017 à Vicq sous la présidence de M. ESTIER, Président de la CLE. Il remercie l'ensemble des participants et tout particulièrement M. LENVOISE, Maire de Vicq, pour la mise à disposition de la salle.

La présentation projetée est jointe au présent compte-rendu.

La liste des participants est jointe en annexe.

ORDRE DU JOUR

M. ESTIER présente l'ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte rendu
- Validation du programme 2018 et vote du budget
- Avis sur le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne
- Avis sur le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) Loire-Bretagne
- Point d'information sur l'étude Tête de Bassin
- Point d'information sur les avis rendus par le Bureau
- Point d'information sur le renouvellement de la CLE
- Questions diverses

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

M. ESTIER présente le compte rendu de la CLE du 24 novembre 2016.

VALIDATION DU PROGRAMME 2018 ET VOTE DU BUDGET

Céline BOISSON présente le programme de travail pour l'année 2018 conformément au calendrier inscrit dans le SAGE. Il est notamment prévu que la cellule d'animation anime, participe, conduise les opérations suivantes (les principales/plus chronophages figurent en gras) :

- D 1.1.1 : mettre en place un programme d'étude et de suivi sur l'abondance et les flux migratoires de l'anguille (cahier des charges à définir avec Logrami)
- D 1.1.2 : poursuivre l'aménagement/suppression des ouvrages notamment sur les axes Sioule, Sioulet et Miouze
- D 1.1.3 : poursuivre les diagnostics des ouvrages sur les secteurs en priorité 2
- **D 1.2.1 : réaliser l'inventaire des plans d'eau sur le bassin de la Bouble**
- D 1.3.1 : suivre la mise en œuvre du contrat territorial Sioule
- D 1.3.3 : établir un bilan des connaissances sur la prolifération des espèces envahissantes
M. DEVOUCOUX précise que le CEN Allier a mené une étude sur les espèces envahissantes cet été sur la partie Natura 2000 Sioule aval.
- D 1.3.4 : réaliser une réunion d'échange avec les acteurs de la gestion forestière
- **D 1.3.5 : engager des réflexions sur la pratique du canoë**
M. DEVECOUX précise que le CEN Allier travaille depuis déjà 3 ans avec les loueurs de canoë notamment pour la mise en place d'une charte de bonne pratique sur la rivière Allier. Mme NADALLE précise qu'une charte de navigation a été mise en place en 1995 sur la Sioule avec pour objectif un meilleur partage de la rivière. Mme LEMPEREUR ajoute que cette charte avait aussi vocation à prendre en compte la pratique de la pêche à la mouche. M. LEDRAPPIER souligne l'intérêt d'associer EDF lors des discussions et rappelle qu'un projet de convention pour faciliter la transmission des débits aux collectivités et aux loueurs de canoë n'a pu aboutir.
- **D 1.4.1 : poursuivre des inventaires zones humides par le SMADC et mettre en place un stage pour la partie Allier**
M. TERRITEHAU précise qu'à l'échelle de la nouvelle Communauté de communes St-Pourçain, Sioule, Limagne un SCOT sera prochainement lancé. La réalisation des inventaires des zones humides est donc une nécessité. A noter qu'hormis Ebreuil et Naves qui finalisent leur PLU, les communes ne devraient pas engager l'élaboration/révision de leur document d'urbanisme dans les prochaines années.
- D 1.4.3 : suivre la réalisation des PLU et faire un bilan de la compatibilité de PLU en vigueur avec le SAGE
- **D 2.1.3 : engager les discussions avec EDF sur la gestion des sédiments des retenues de Fades et de Queuille**

M. LEDRAPPIER ajoute qu'un programme d'étude et de recherche relatif à la qualité des sédiments des barrages est en cours avec l'Université de Limoges. Un point d'échange sera effectué.

- **D 2.1.5 : réfléchir à la mise en place d'un suivi PCB dans les chaires de poisson**

Mme NADALLE s'interroge si l'arrêté d'interdiction de consommation de poissons en aval de Queuille n'a pas été levé dernièrement. Une confirmation sera apportée ultérieurement. M. ESTIER insiste sur la nécessité que la CLE soit informée systématiquement dès lors qu'une décision administrative de cette importance est prise.

- D 3.1.1 : suivre le projet de recherche CAPRICE

- **D 3.1.2 : engager les réflexions sur le suivi quantitatif de la Bouble**

M. FERRA précise que la DDT 03 souhaite réviser leur arrêté cadre sécheresse. Il serait donc intéressant de coordonner cette révision avec les réflexions conduites sur la station de suivi quantitatif sur la Bouble. A noter que la DDT 03 a fait l'acquisition de matériel pour mesurer les débits.

- **D 3.2.2 : établir un bilan des rendements des réseaux AEP notamment sur les secteurs alimentés par la chaîne des Puys**

- D 4.1.1 : informer les collectivités sur les résultats de l'étude de définition des zones d'expansion de crue

- D 5.1.1 : suivre la mise en œuvre de la GEMAPI

- **D 5.2.1 : mettre en œuvre le plan de communication (forum des élus, rendez-vous de l'eau, journal, 2 plaquettes, mise à jour du site internet)**

Ce listing ne fait état que des dispositions pour lesquelles la CLE et/ou la structure porteuse sont explicitement mentionnées. Dans le cadre de ces missions, la cellule d'animation a vocation à suivre d'autre opération en lien avec la lutte contre les pollutions diffuses, l'assainissement, ...

Mme BOISSON présente le budget prévisionnel 2018 qui se répartie comme suit :

- Animation (cellule d'animation et frais de fonctionnement) : 80000 €
- Communication : 5000 €
- Etude : 5000 €

DELIBERATION n° 2017-3 : La CLE valide le programme 2018 et sollicite l'Etablissement public Loire à inscrire à budget du SAGE Sioule les dépenses correspondantes.

AVIS SUR LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

En introduction, le petit film réaliser par l'Agence de l'Eau sur le changement climatique est projeté.

M. SIMEON présente le travail du Comité de bassin Loire Bretagne et les modalités de la consultation.

M. DEVECOUX souligne la qualité des présentations effectuées par l'Etablissement public Loire au sujet de l'étude sur le changement climatique lors de la réunion InterCLE Sioule/Allier aval à Mozac.

La CLE apporte les contributions suivantes :

Contribution à la consultation	
1. Principes et objectifs	
	<p>Partagez-vous les principes et objectifs du projet de plan ? <input checked="" type="checkbox"/> Complètement / <input type="checkbox"/> Assez / <input type="checkbox"/> Peu / <input type="checkbox"/> Pas du tout Commentaires :</p> <p>Pensez-vous qu'ils pourraient être complétés ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON Si oui, merci de préciser ci-dessous comment, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>Ce plan a pour objet d'identifier des pistes d'actions, de sensibiliser et de mobiliser les acteurs. Pour gagner en lisibilité et le rendre plus opérationnel, il aurait été intéressant d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les secteurs prioritaires où il est urgent d'intervenir (<u>notamment la NAEP de la Chaîne des Puys</u>) - les indicateurs de suivi du plan pour faciliter son évaluation à sa mise à jour à moyen terme <p>Concernant le SAGE Sioule, l'Etablissement public Loire en tant que structure porteuse a déjà apporté quelques éléments plus territorialisés lors d'une réunion de la CLE. Les débats issus de cette présentation ont montré l'intérêt des acteurs locaux pour le sujet, mais également les nombreuses questions laissées en suspens sur les conséquences concrètes pour le territoire et sur les actions à mener pour limiter les impacts du changement climatique.</p>
2. Vulnérabilité	
	<p>Partagez-vous l'analyse de la vulnérabilité des territoires présentée dans le projet de plan ? Complètement / <input checked="" type="checkbox"/> Assez / <input type="checkbox"/> Peu / <input type="checkbox"/> Pas du tout Commentaires :</p> <p>Le découpage en 23 secteurs apparaît cohérent vis-à-vis d'un travail à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Toutefois, il masque certaines spécificités locales qui pourraient être amenées à interférer dans les résultats de « sensibilité » et de « vulnérabilité ».</p> <p>Pensez-vous qu'elle pourrait être complétée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON Si oui, merci de préciser ci-dessous comment, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>La possibilité d'introduire des zoom/synthèses par territoire de SAGE serait à étudier. En ce qui concerne la sensibilité et la vulnérabilité à l'étiage, il aurait été utile de définir la période d'étiage utilisée. En fonction de territoire la période d'étiage commence dès le printemps et couvre une partie de l'automne.</p>
3. Les cinq enjeux centraux du plan d'action	
3.1. Les enjeux autour de la qualité des eaux	<p>Retrouvez-vous sur votre territoire les enjeux (ou raisons d'agir) autour de la qualité listés dans le projet de plan ? Complètement / <input checked="" type="checkbox"/> Assez / <input type="checkbox"/> Peu / <input type="checkbox"/> Pas du tout Commentaires :</p> <p>Identifiez-vous d'autres enjeux autour de la qualité à porter à la connaissance du comité de bassin ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON Si oui, merci de les préciser ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p>

	<p>Les enjeux liés au tourisme de pleine nature : activité d'eaux vives comme le canoë, la baignade en plan d'eau de loisir...</p>
<p>3.2. Les enjeux autour des milieux aquatiques</p>	<p>Retrouvez-vous sur votre territoire les enjeux (ou raisons d'agir) autour des milieux aquatiques listés dans le projet de plan ? <input checked="" type="checkbox"/> Complètement / <input type="checkbox"/> Assez / <input type="checkbox"/> Peu / <input type="checkbox"/> Pas du tout <i>Commentaires :</i></p> <p>Identifiez-vous d'autres enjeux autour des milieux aquatiques à porter à la connaissance du comité de bassin ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON Si oui, merci de les préciser ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>Les enjeux liés aux espèces migratrices. Avec l'augmentation de la température de l'eau, qu'en sera-t-il demain sur la nécessité de la restauration des axes migrateurs en lien avec la modification de la répartition des espèces ?</p>
<p>3.3. Les enjeux autour de la quantité</p>	<p>Retrouvez-vous sur votre territoire les enjeux (ou raisons d'agir) autour de la quantité listés dans le projet de plan ? Complètement / <input checked="" type="checkbox"/> Assez / <input type="checkbox"/> Peu / <input type="checkbox"/> Pas du tout <i>Commentaires :</i></p> <p>Identifiez-vous d'autres enjeux autour de la quantité à porter à la connaissance du comité de bassin ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON Si oui, merci de les préciser ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p>
<p>3.4. Les enjeux autour des inondations et de la submersion marine</p>	<p>Retrouvez-vous sur votre territoire les enjeux (ou raisons d'agir) autour des inondations et de la submersion marine listés dans le projet de plan ? Complètement / <input type="checkbox"/> Assez / <input checked="" type="checkbox"/> Peu / <input type="checkbox"/> Pas du tout <i>Commentaires :</i> L'information via « vigicrue » est efficace.</p> <p>Identifiez-vous d'autres enjeux autour des inondations et de la submersion marine à porter à la connaissance du comité de bassin ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON Si oui, merci de les préciser ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p>
<p>3.5. Les enjeux autour de la gouvernance</p>	<p>Retrouvez-vous sur votre territoire les enjeux (ou raisons d'agir) autour de la gouvernance listés dans le projet de plan ? Complètement / <input checked="" type="checkbox"/> Assez / <input type="checkbox"/> Peu / <input type="checkbox"/> Pas du tout <i>Commentaires :</i></p> <p>Cette partie sur la gouvernance gagnerait à être réorganisée car en l'état, elle fait ressortir des enjeux et niveaux d'intervention très divers et non exhaustifs, pour certains évoqués en termes de généralités, d'autres plus précisément.</p> <p>Si le rôle des Commissions Locales de l'Eau comme lieu de concertation et de définition de stratégies est à maintenir et renforcer, il convient également de renforcer les structures porteuses de SAGE et structures maîtres d'ouvrages pour soutenir les CLE et conduire les programmes d'actions.</p> <p>Il est absolument nécessaire que les CLE soient informé le plus en amont possible des décisions de l'Etat.</p>

	<p>Identifiez-vous d'autres enjeux autour de la gouvernance à porter à la connaissance du comité de bassin ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, merci de les préciser ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>Cette partie pourrait être complétée par l'enjeu relatif au pilotage, l'animation, la mise en œuvre et le suivi du plan d'adaptation.</p>
<p>4. Les leviers d'action, ou moyens d'agir</p>	
<p>4.1. Les leviers d'action pour la qualité des eaux</p>	<p>Les leviers d'action (ou moyens d'agir) identifiés dans le projet de plan concernant la qualité vous paraissent-ils pertinents, sur votre territoire, pour l'adaptation au changement climatique ? Complètement / <input checked="" type="checkbox"/> Assez / <input type="checkbox"/> Peu / <input type="checkbox"/> Pas du tout <i>Commentaires :</i></p> <p>Identifiez-vous d'autres leviers d'action concernant la qualité à porter à la connaissance du comité de bassin ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, merci de les préciser ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>La restauration des têtes de bassin. Elles se caractérisent par une très forte capacité d'autoépuration dès lors qu'elles sont en bon état.</p> <p>Souhaitez-vous apporter votre contribution à la réflexion sur ces débats particuliers ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, merci de préciser votre contribution ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorables à l'adaptation au changement climatique dans le domaine de la qualité ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, merci de les indiquer ci-dessous.</p>
<p>4.2. Les leviers d'action pour les milieux aquatiques</p>	<p>Les leviers d'action (ou moyens d'agir) identifiés dans le projet de plan concernant les milieux aquatiques vous paraissent-ils pertinents, sur votre territoire, pour l'adaptation au changement climatique ? Complètement / <input checked="" type="checkbox"/> Assez / <input type="checkbox"/> Peu / <input type="checkbox"/> Pas du tout <i>Commentaires :</i></p> <p>Identifiez-vous d'autres leviers d'action concernant les milieux aquatiques à porter à la connaissance du comité de bassin ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, merci de les préciser ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>La restauration des têtes de bassin. Ce sont dans une grande majorité des cas des réservoirs biologiques</p> <p>Souhaitez-vous apporter votre contribution à la réflexion sur ces débats particuliers ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, merci de préciser votre contribution ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p>

	<p>Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorables à l'adaptation au changement climatique dans le domaine des milieux aquatiques ? OUI/NON Si oui, merci de les indiquer ci-dessous.</p>
<p>4.3. Les leviers d'action pour la quantité</p>	<p>Les leviers d'action (ou moyens d'agir) identifiés dans le projet de plan concernant la quantité vous paraissent-ils pertinents, sur votre territoire, pour l'adaptation au changement climatique ? Complètement/Assez/Peu/Pas du tout <i>Commentaires :</i></p> <p>Identifiez-vous d'autres leviers d'action concernant la quantité à porter à la connaissance du comité de bassin ? OUI/NON Si oui, merci de les préciser ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>Imposer la gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle pour les projets privées (lotissement, création/extension de bâtiments, ...) à l'image de ce qui est demandé aux collectivités.</p> <p>Souhaitez-vous apporter votre contribution à la réflexion sur ces débats particuliers ? OUI/NON Si oui, merci de préciser votre contribution ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorables à l'adaptation au changement climatique dans le domaine de la quantité ? OUI/NON Si oui, merci de les indiquer ci-dessous.</p>
<p>4.4. Les leviers d'action pour les inondations et la submersion marine</p>	<p>Les leviers d'action (ou moyens d'agir) identifiés dans le projet de plan concernant les inondations et la submersion marine vous paraissent-ils pertinents, sur votre territoire, pour l'adaptation au changement climatique ? Complètement/Assez/Peu/Pas du tout <i>Commentaires :</i></p> <p>Identifiez-vous d'autres leviers d'action concernant les inondations et la submersion marine à porter à la connaissance du comité de bassin ? OUI/NON Si oui, merci de les préciser ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>Expérimenter le remembrement environnemental : de nombreuses parcelles en bord de cours d'eau sont longues et très étroites ne favorisant pas le travail du sol perpendiculairement à la pente. Le regroupement de parcelle permettrait d'avoir une géométrie des parcelles plus compatible avec la gestion de l'érosion des sols et du ruissèlement.</p> <p>Favoriser la replantation des haies efficaces pour limiter le ruissèlement.</p> <p>Souhaitez-vous apporter votre contribution à la réflexion sur ces débats particuliers ? OUI/NON Si oui, merci de préciser votre contribution ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p>

	<p>Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorables à l'adaptation au changement climatique dans le domaine des inondations et de la submersion marine ? OUI/NON Si oui, merci de les indiquer ci-dessous.</p>
<p>4.5. Les leviers d'action pour la gouvernance</p>	<p>Les leviers d'action (ou moyens d'agir) identifiés dans le projet de plan concernant la gouvernance vous paraissent-ils pertinents, sur votre territoire, pour l'adaptation au changement climatique ? Complètement/Assez/Peu/Pas du tout Commentaires :</p> <p>Identifiez-vous d'autres leviers d'action concernant la gouvernance à porter à la connaissance du comité de bassin ? OUI/NON Si oui, merci de les préciser ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>Associer, informer les CLE le plus en amont possible notamment dans le cadre des décisions prise par les services de l'Etat.</p> <p>Souhaitez-vous apporter votre contribution à la réflexion sur ces débats particuliers ? OUI/NON Si oui, merci de préciser votre contribution ci-dessous, en apportant des éléments d'explication et de contexte permettant d'en éclairer la compréhension par le comité de bassin.</p> <p>Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorables à l'adaptation au changement climatique dans le domaine de la gouvernance ? OUI/NON Si oui, merci de les indiquer ci-dessous.</p>

DELIBERATION n° 2017-4 : La CLE valide le questionnaire ainsi rempli et autorise le Président à l'adresser au Comité de Bassin.

AVIS SUR LE PROJET DE STRATEGIE D'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU (SOCLE) LOIRE-BRETAGNE

Mme COULAUD présente le projet de SOCLE Loire-Bretagne. Elle précise que le projet reste imparfait du fait du laps de temps très réduit dont disposait la DREAL de bassin pour mener cette mission. La consultation a vocation à l'améliorer grâce aux contributions de chacun. Il sera annexé au SDAGE et ensuite révisé à chaque nouveau cycle.

Mme COULAUD indique que les délais de contribution est expiré mais que la DREAL examinera toutefois les quelques avis retardataires.

M. FERRA regrette que malgré les recommandations de la DDT, les services de la Préfecture n'ait pas intégré la structuration des compétences petit et grand cycle de l'eau lors de l'élaboration du SDCI,

La CLE souligne qu'il est regrettable que le calendrier de consultation ne soit pas compatible avec le fonctionnement de ces instances.

Il aurait été aussi souhaitable que les CLE aient été associées lors des premières réflexions pour contextualiser la situation actuelle et ainsi mieux prendre en compte les spécificités locales dans la formulation des propositions. (Exemple : proposition 2 : intersecter 3 EPCI-FP en milieu rural revient à avoir des syndicats immenses ne correspondant pas forcément au enjeu du territoire)

Contribution au regard du contexte local

Le bassin de la Sioule se situe en tête de bassin du bassin de la Loire dans ce contexte de moyenne montagne, Un contraste important existe entre l'amont du bassin et l'aval tant sur les plans démographique et économique que sur la qualité des milieux et des ressources.

La solidarité amont/aval et urbain/rural édictée à la proposition 5 prend tout son sens à l'échelle du bassin de la Sioule et doit guider les réflexions portées dans le cadre des (re)structurations des maîtrises d'ouvrage sur ce territoire.

Contribution au regard de la GEMAPI

Le SAGE Sioule a été adopté en février 2014. Pour faciliter sa mise en œuvre et assurer une entière cohérence des échelles planification/actions, un Contrat territorial Sioule couvrant l'ensemble du bassin a été signé pour la période 2014-2018.

Si le principe de cohérence hydrographique est pleinement respecté, il n'en demeure pas moins des difficultés en termes de mise en œuvre :

- la structure porteuse ne couvrant que 1/3 du bassin, des conventions de partenariat sont nécessaires pour garantir l'animation du contrat et porter assistance au porteur de projet ;
- les actions se concentrent principalement sur les axes principaux dégradés en écartant bien souvent le petit chevelu faute de moyens humains et financiers suffisants ;
- seules les maîtrises d'ouvrage volontaire se sont engagés dans la démarche entraînant une dispersion des opérations.

La mise en place de la compétence GEMAPI est l'occasion d'optimiser son fonctionnement. A ce titre, la CLE a organisé un forum des élus spécifique sur cette compétence afin de réfléchir collectivement à une structuration adaptée aux enjeux du bassin mais aussi cohérente, pérenne, efficace et solidaire des maîtrises d'ouvrage à moyen terme.

Cette réflexion doit impérativement prendre en compte les structures existantes et leur devenir (proposition 2).

A court terme, dans le but d'être opérationnel dès janvier 2018, l'exercice de la compétence GEMAPI se structure à l'image de l'existant : régie dans le 03, délégation/conventionnement dans le 63, convention de partenariat entre 03 et 63). A défaut d'être pleinement optimal, elle a l'intérêt d'être cohérente hydrographiquement, de ne peut ajouter de nouvelle structure et de conserver des méthodes de travail.

A noter, qu'il n'est nullement évoquer la possibilité offerte par la loi de pouvoir scinder les missions relative à la GEMAPI (GEMA, et GEPI).

Contribution au regard de la gestion de l'eau potable

Le bassin de la Sioule est concerné à son extrémité sud-est par les ressources en eaux souterraines de la Chaîne des Puy (NAEP) qui alimentent en eau tous les cours d'eau rive droite de la Sioule amont et aussi de très nombreux prélèvements d'eau potable.

Afin de gérer au mieux ces ressources, une commission InterSAGE Sioule/Allier Aval a été mise en place (proposition 23).

Pour rappel, l'élaboration d'un schéma de gestion n'est pas une obligation (disposition 6E-2 du SDAGE).

DELIBERATION n° 2017-5 : La CLE valide les remarques apportées au projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) Loire-Bretagne.

POINT D'INFORMATION SUR L'ETUDE TETE DE BASSIN

Mme BOISSON rappelle que l'étude « tête de bassin » du SAGE Sioule consiste à :

- identifier et délimiter les têtes de bassin sur l'ensemble du territoire du SAGE Sioule (Phase 1) ;
- caractériser l'ensemble des têtes de bassin d'un point de vue écologique et hydrologique en vue de définir les têtes de bassin stratégiques pour le bassin de la Sioule et de mettre en place une typologie, (Phase 2) ;
- proposer des objectifs et des préconisations de gestion adaptées (phase 3) ;
- mettre en place une méthodologie cadre de diagnostic approfondi des têtes de bassin, testée sur un échantillon (Phase 4).

Depuis son lancement en décembre 2015, le bureau SCE a finalisé la phase 1 (juin 2016) et 2 (septembre 2017).

Pour rappel, plus de 80% du bassin de la Sioule est classé « tête de bassin » selon la définition retenue (bassin versant des cours d'eau de rang 1/2/3 + rang 1/2 se jetant dans les cours d'eau de rang ≥ 4).

Suivant leur état et les risques de dégradation, des niveaux de priorité d'intervention ont été établis à l'échelle des masses d'eau.

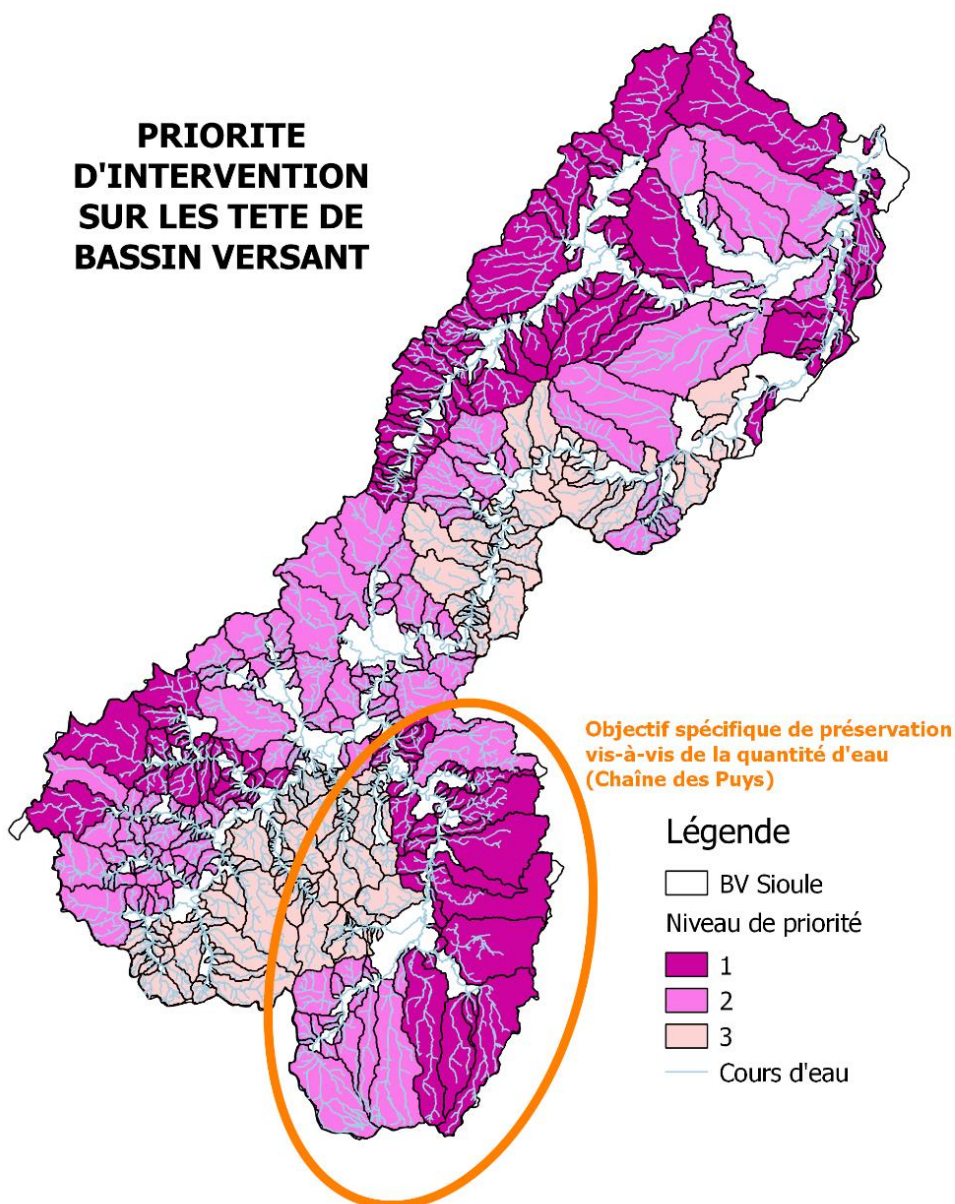
Un premier rendu des objectifs et des préconisations de gestion a été présenté cet été au COPIL. Ne donnant pas entière satisfaction, un travail conjoint EP Loire / SCE sera effectué début octobre.

En parallèle, SCE réfléchit à la fiche de terrain à mettre en place pour lancer le diagnostic approfondi d'un échantillon de tête de bassin (50 km²)

L'étude doit être finalisée en décembre 2017.

Aucune remarque n'est formulée.

**PRIORITE
D'INTERVENTION
SUR LES TETE DE
BASSIN VERSANT**



POINT D'INFORMATION SUR LES AVIS RENDUS PAR LE BUREAU

Depuis la dernière CLE en novembre 2016, le Bureau s'est réuni à 4 reprises en 2017 (19/01, 06/04, 01/06 et 14/09) et a étudié les dossiers suivants :

DOSSIER	PETITIONNAIRE	DATE	AVIS
Aménagement du nœud A71/RN79 au droit de Montmarault, Sazeret et Deux-Chaises	APRR	19/01/2017	Favorable avec 1 recommandation : - Compenser toute les zones humides détruites à hauteur de 1 pour 1 en priorité dans la zone d'emprise du projet
PLU de Saint-Angel	Commune	19/01/2017	Favorable avec 2 recommandations : - Remplacer l'enveloppe de forte probabilité de présence des zones humides par la cartographie des zones humides réelles établie par le SMADC

			<ul style="list-style-type: none"> - Retirer les parcelles qui seraient alors localisées en zones humides du zonage constructible
Prélèvements en eau superficielle pour l'irrigation dans le département du Puy-de-Dôme – année 2017.	CA 63	15/03/2017 (consultation par mail)	<p>Favorable avec 5 recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affiner la répartition des ressources en faisant ressortir le bassin de la Sioule - Préciser les impacts sur les milieux aquatiques (catégorie piscicole, zones à enjeux à proximité comme les frayères ou les zones humides...) - Préciser les impacts sur les autres usages - Respecter les demandes de prélèvement présentées dans le dossier soumis à l'avis de la CLE. - Conformément aux recommandations de la DDT 63, il serait pertinent de préciser les volumes maximums prélevés et pas seulement les débits.
PLU des Ancizes-Comps	Commune	06/04/2017	<p>Favorable avec 1 réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enlever du zonage constructible les zones humides localisées en zonage 1AUj
Avenant du contrat territorial	CC St-Pourçain Sioule Limagne	06/04/2017	<p>Favorable avec 1 recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager la réflexion sur les personnels à mettre en place pour mener à bien les travaux prévus dans le projet d'avenant et les autres compétences qui ne manqueront pas d'arriver
Vidange et effacement du plan d'eau de Lisseuil	M. BERTHIN	06/04/2017	Favorable
PLU de St-Rémy-de-Blot	Commune	01/06/2017	Favorable
PLU de Naves	Commune	01/06/2017	<p>Favorable avec 1 recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un descriptif plus détaillé des infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales dans le rapport de présentation.
Inventaires des zones humides de 16 communes du SMADC	Communes	01/06/2017	Favorable
Renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Marins » à Lapeyrouse	Commune	14/09/2017	Défavorable

Les avis détaillés sont joints en annexes.

Aucune remarque n'est formulée.

POINT D'INFORMATION SUR LE RENOUELEMENT DE LA CLE

Mme BOISSON rappelle que la composition de la CLE est renouvelée intégralement tous les 6 ans. Initialement mise en place par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2005, le mandat des membres arrive à échéance au 9 décembre 2017.

La Préfète coordinatrice du SAGE Sioule (Préfète du Puy-de-Dôme) a ainsi lancé les consultations des assemblées en fin d'été. Certaines désignations lui sont d'ores et déjà parvenues.

De nombreux élus soulignent qu'ils ont à nouveau été désignés sans leur accord préalable.

M. ESTIER déplore le fonctionnement des associations des Maires.

M. ESTIER insiste sur la nécessité d'être présent aux réunions de la CLE. Cela représente 1 à 2 réunions par an. C'est peu face aux enjeux que l'eau représente pour les générations futures.

Ce renouvellement de la CLE sera l'occasion de revoir l'attribution des sièges notamment ceux qui ne sont jamais représentés. C'est notamment le cas des Comités départementaux du tourisme. Il est proposé d'associer d'avantage les offices de tourisme locaux qui connaissent les enjeux, les acteurs et le territoire.

Un point sera fait prochainement avec Mme LARCHER en charge du dossier à la Préfecture. La DDT 63 souhaite y être associée.

M. FERRA souligne aussi l'intérêt de sensibiliser les Préfets afin qu'il mesure l'intérêt de l'outil SAGE.

L'installation de la nouvelle CLE aura lieu courant décembre ou début janvier. A cette occasion, il sera procédé à l'élection du/de la Président(e) et à la composition des instances de travail (Bureau, commission interSAGE, ...).

QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

Questions soulevées :

- Quel rôle doit tenir la CLE dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI ?

Cette question fera l'objet d'un point spécifique lors d'une prochaine réunion de CLE.

La séance est levée à 17h30. Le pot de l'amitié est offert.



ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

NOM			REPRESENTANT	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR DE
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX						
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional d'Auvergne		•	
Monsieur	Yannick	LUCOT	Conseil Régional d'Auvergne		•	
Madame	Caroline	BEVILLARD	Conseil Régional d'Auvergne		•	
Monsieur	Jérémy	SAUTY	Conseil Départemental de la Creuse		•	
Monsieur	Laurent	DUMAS	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Pierrette	DAFIX-RAY	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Monsieur	Bernard	COULON	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	André	BIDEAU	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	•		
Madame	Claire	LEMPEREUR	Mairie de Montaigut-en-Combraille (63)	•		
Monsieur	Joël	ACHARD	Mairie de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)	•		
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	•		M. FAURE
Madame	Janette	GIRAUD	Mairie de Saint-Pierre-le-Chastel (63)	•		
Monsieur	Pierre	FAURE	Mairie de Montfermy (63)		•	
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge (63)	•		
Monsieur	Marc	GIDEL	Communauté de Communes du Pays de St-Eloy (63)	•		MME VAURILLON
Monsieur	Mohand	HAMOUMOU	Communauté de Communes Volvic Limagne et Volcans(63)		•	
Madame	Estelle	GAZET	Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)		•	
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny (03)		•	
Monsieur	Pierre	LENVOISE	Mairie de Vicq (03)	•		
Monsieur	Bernard	DANIEL	Mairie de Bayet (03)		•	
Monsieur	Yves	MAUPOIL	Mairie de Monestier (03)		•	
Monsieur	Gérard	BOISSONNET	Mairie de Louroux-de-Bouble (03)	•		
Monsieur	Daniel	REBOUL	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•		M. BERTRAND
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•		M. DANIEL
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles		•	
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	SMAT du Bassin de la Sioule	•		
Madame	Dominique	VAURILLON	PNR des Volcans d'Auvergne		•	
Monsieur	Jean-Claude	MAIRAL	EPL		•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES						
Monsieur	Jean-Paul	GOY	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme		•	
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier		•	
Monsieur	Michel	TOURNADRE	Chambre Régionale d'Agriculture		•	
Monsieur	Gilles	FAURE	Chambre de Commerce et d'Industrie de Riom		•	
Monsieur	Thierry	BOUTET	Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat		•	
Monsieur	Vincent	FERRY	France Hydroélectricité - Délégation Auvergne - Allier		•	
Madame	Anne-Marie	BAREAU	URFAC		•	
Madame	Sophie	DELAYE	UNAT Auvergne		•	
Monsieur	Alexis	GAMOND	Comité Départemental du Tourisme de l'Allier		•	
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE	•		
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme		•	
Monsieur	Mickaël	LELIEVRE	Fédération du Pêche de l'Allier		•	
Monsieur	Gérard	GUINOT	LOGRAMI		•	
			UFC Que Choisir		•	
Monsieur	Maurice	LEDRAPPIER	Délégation Régionale D'EDF	•		M. FERRY
Madame	Eliane	AUBERGER	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne		•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS						
			Préfecture de la Région Centre		•	
			Préfecture du Puy-de-Dôme		•	
			Préfecture de l'Allier		•	
Madame	Sandrine	GAZEL	DRAAF Auvergne		•	
Madame	Marie-Alix	VOILIER	Agence Régionale de Santé 03		•	
Madame	Laurence	SUREL	Agence Régionale de Santé 63		•	
Monsieur	Sébastien	FERRA	Direction Départementale des Territoires 03	•		
Madame	Anne-Flore	ALBIN	Direction Départementale des Territoires 23		•	
Madame	Nathalie	NICOLAU	Direction Départementale des Territoires 63	•		
Monsieur	Dominique	BARTHELEMY	DREAL Auvergne	•		DREAL
Madame	Sandrine	COULAUD	DREAL Auvergne		•	
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	•		
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	•		
Monsieur	Henri	CARMIE	ONEMA		•	
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
INVITES						
Madame	Audrey	PON	EDF	•		
Monsieur	Damien	COURBIL	Technicien Riom Limagne et Volcan	•		
Madame	Murielle	LOTTE	SMAT du bassin de Sioule (secrétaire)	•		
Madame	Céline	BOISSON	EP LOIRE (animatrice SAGE Sioule)	•		